



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

**Préavis N° 2/2014 - Extension du Poste de commandement de la Protection civile,
place du Prédicant à L'Abbaye**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'immeuble *La Baie du Lac* arrive en phase finale et en parallèle avec le préavis 1/2014 relatif aux aménagements, la Municipalité se trouve confrontée à un second projet annoncé par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) qui tire parti du réaménagement du parking derrière le nouvel immeuble tout en augmentant l'offre en places protégées au village.

Historique de l'ouvrage

La construction combinée Poste de commandement de type III (PC III) et Poste d'attente de type II (Po att II) ainsi que l'abri public de 273 places ont été réalisés entre 1993 et 1995. Le PC III répondait aux besoins en matière de conduite d'un organisme local de protection civile dans la conception en vigueur à l'époque.

Evolution de la protection civile

La révision de la loi fédérale sur la protection civile a pris en compte la notion plus large de Protection de la population. Cette approche ainsi que la régionalisation de la protection civile ont débouché sur une collaboration accrue avec les partenaires (police, service du feu, sanitaire, services techniques) d'où une révision des besoins en matière de conduite et de coordination des interventions.

Rapport technique et financier

Profitant de cet aménagement, la Commune de l'Abbaye, et sur la demande de l'Office Cantonal de la Protection Civile (OCPC), envisage concrètement de :

- 1) Transformer l'abri PC type III en abri PC type II réduit
- 2) Agrandir de 99 places l'abri public existant
- 3) Réhabiliter l'étanchéité de l'abri PC existant

La transformation de l'abri PC III en abri PC II réduit est du ressort de l'OCPC. Le nouveau plan d'affectation des locaux ainsi que la circulation intérieure sont entièrement planifiés par le Canton et la Confédération. Ils sont totalement à charge de ces deux institutions.

Dans le projet présenté (voir plan en annexe), il est prévu d'affecter la cellule abri de 45 m² pour les dortoirs hommes et femmes du nouveau PC II réduit et l'autre cellule de 102 m² pour les 99 lits supplémentaires pour l'abri public. Profitant de ce grand local de 14,65 m de long par 6,97 m. de large, la Commune de l'Abbaye prévoit d'y stocker des bateaux d'avirons jusqu'à 13 m. de longueur et 0.60 m. de largeur. Ces bateaux seraient descendus dans l'abri par une trappe de 6,50 m. de longueur et 1,50 m. de largeur située au nord de la nouvelle cellule (pour les bateaux plus larges que 0,75 m., il faudra les rentrer dans l'abri en les inclinant sur le côté).

Ces travaux sont pris en charge totalement par l'OCPC y compris tous les coûts supplémentaires relatifs aux aménagements inhérents au stockage de bateaux (portes rouges, trappe d'accès y compris fermeture, ...).

Par contre, l'OCPC demande que les 2 cellules soient tempérées de façon à les tenir hors gel. Pour éviter la condensation, elles seront également ventilées. Il est possible que l'installation de chauffage dans le local PC (bateaux) incombe à la Commune.

Le coût des travaux devisés ci-dessous est partiel, car il ne comprend pas les honoraires et les travaux pour les transformations de l'abri PC III en PC II réduit. Dans ce devis, ne sont également pas compris les honoraires et débours des ingénieurs « chauffage, ventilation, électricité », ainsi que ceux d'ingénieur civil pour l'abri public de 99 places.

Compte tenu de ce qui précède, le devis des travaux s'établit comme suit :

A) Coût à charge du Canton et de la Confédération

1) Transformation de l'abri PC III en abri PC II réduit

2) Abri public de 99 places

2.1 Terrassement, béton, béton-armé y compris portes rouges et trappe d'accès pour bateaux, selon soumission Berney Construction SA - Les Bioux	fr.	250'000.-
2.2 Equipement d'abri : f. + p. de 3 ventilations VE 150 avec prise d'air et soupape de surpression, fourniture de toilettes à sec avec cabines et de 99 lits empilables à 3 niveaux, selon soumission Soagesmat SA à Farvagny	fr.	30'000.-
2.3 Equipement électrique, chauffage, ventilation admis pour devis	fr.	30'000.-
2.4 Honoraires et débours pour ingénieurs spécialisés et ingénieur civil, admis pour devis	fr.	60'000.-
2.5 Divers et imprévus, admis 15 %	fr.	<u>55'000.-</u>

Total Abri public de 99 places,	TTC	fr.	425'000.-
--	------------	------------	------------------

B) Coût à charge de la Commune de l'Abbaye (via le Fonds réserve)

3.1 Travaux de terrassement, étanchéité et divers, selon soumission Berney Construction SA Les Bioux	fr.	95'000.-
3.2 Honoraires d'ingénieur civil, admis	fr.	15'000.-
3.3 Participation aux frais d'installation chauffage, y compris honoraires	fr.	15'000.-
3.4 Divers et imprévus, admis 15 %	fr.	<u>18'750.-</u>
Total - Réhabilitation de l'abri existant	fr.	143'750.-

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 2/2014 du 3 mars 2014
- ♦ Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

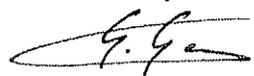
1. **D'accepter** ces travaux d'extension du Poste de commandement de la Protection civile
2. **De financer** ces travaux d'un montant de fr. 143'750.- par le prélèvement du Fonds de réserve N° 9280.0

La Municipalité reste à disposition de la commission pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Gabriel GAY



Le Secrétaire


Jacky REYMOND

Annexe : plan de l'Abri + lettre du service de la sécurité

Délégation municipale: Gabriel Gay, syndic, Janine Berney et Paul-Claude Rochat.

Commission: Jâmes Favre, rapp.; Marianne Bassetti, Carole Harlé, Michel Jossevel et Jean-Victor Bonny; Roméo Cabras et Daniel Peter, suppl.

